

Compte rendu de la Réunion du jeudi 13 août 2009

Convocation du 6 août 2009

Présents :

Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian – Me ANDRE Brigitte - Mr BARREAU Jean Guy – Mr FRAISSE Laurent – Me GUERRERO Jeannine – Mr SAUNIE Sylvain - Mr STEENBERGEN Nils

Absents :

Mr BOULET Bernard .

Ordre du jour :

- * Réhabilitation du cimetière.
- * Schéma directeur de l'eau potable.
- * Pose des compteurs d'eau.
- * Attribution logement social.
- * Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

Information sur les réunions et dossiers en cours:

La demande de C. U. de Mr Boulet a été refusée. Ce refus a été directement signifié au pétitionnaire par la préfecture. Monsieur le Maire a demandé des explications à la DDE sur les raisons de ce refus. A ce jour toujours pas de réponse.

RÉHABILITATION DU CIMETIÈRE :

La société ELABOR a communiqué à la municipalité les dossiers qu'elle a mis en œuvre pour la réhabilitation du cimetière :

- Manuel d'utilisation.
- Modèle de règlement municipal du cimetière.
- Modèle de règlement du site funéraire.
- Modèles de documents administratifs et juridiques.
- Fiche vierge numérique.
- Fiche vierge alphanumérique.

Dans ce même dossier figurent les tombes supposées à l'abandon. La liste de ces sépultures est visible en mairie et au cimetière.

Un constat de l'état d'abandon des sépultures qui ont plus de trente ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de dix ans sera dressé le mardi 15 septembre à 9 heures en présence de la gendarmerie, de membres de l'équipe municipale et des descendants ou successeurs de concessionnaires qui ont été invités à se présenter ou à se faire représenter le jour de la convocation.

L'équipe municipale a décidé pour plus de clarté d'envoyer à tous les administrés une note explicative sur la réhabilitation du cimetière.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE:

La réunion de bouclage du schéma directeur d'adduction en eau potable vient d'avoir lieu.

Une modification est à apporter à la synthèse des scénarios émis par la société G2C. La description des scénarios de Rieussec Bourg, Lamourlariè, Pont de Calmel est la suivante : abandon des ressources de Fontingou, Cazelasse, Lamourlarié 1 et 2, Pont de Calmel. Le conseil municipal à l'unanimité souhaite que les ressources de Cazelasse et Fountingou soient conservées afin d'éviter les pompages au Brian hors les temps de sécheresse.

POSE DES COMPTEURS D'EAU

Monsieur Barreau a commenté une synthèse de toutes les propositions et interrogations des membres du conseil sur la mise en place des compteurs d'eau et la facturation. Pour autant Mr le Maire souhaite que la réflexion se poursuive afin que les solutions les plus équitables soient retenues.

En ce qui concerne Lamourlarié, après discussion, il est décidé la pose de compteurs sur la canalisation venant de Fontingou (Cf schéma directeur d'eau potable). La canalisation s'arrêtant «aux platanes» sera prolongée jusqu'aux habitations.

A ce jour la tarification et la facturation de l'eau font encore l'objet d'études afin de ne pas générer des variations trop importantes en rapport à la facturation forfaitaire que nous connaissons actuellement.

ATTRIBUTION LOGEMENT SOCIAL

Le logement social laissé libre à partir du 31 Août 2009 par Ahmed Tissouras doit être à nouveau attribué.

Deux personnes ont fait acte de candidature pour la location :

Madame Pietre Brigitte

Monsieur Joncour Christian.

Après discussion. Vote du conseil :

Pour 8/8 Contre 0/8 Abstention 0/8

A l'unanimité le logement est attribué à Monsieur Joncour.

Augmentation du loyer.

Après discussion. Vote de conseil :

Le montant du loyer de 217,22€ est porté à 250 € mensuel.

Pour 8/8 Contre 0/8 Abstention 0/8

QUESTIONS DIVERSES

LA POSTE

L'état envisage la privatisation de la poste. Le vote d'une motion pour la suppression du projet de privatisation est proposé par le Monsieur le Maire.

Après discussion. Vote du conseil :

Pour 8/8 Contre 0/8 Abstention 0/8

La motion est votée à l'unanimité.

PREVISIONS DE TRAVAUX 2010

- 1- Conformément à la décision prise en conseil municipal le 22 août 2006, le chemin du facteur (*rue allant de la route de St Pons vers le Mas*) devrait être goudronnée .
- 2- Remise en état du chemin desservant les habitations de Cousses (*non goudronné à la demande des habitants*).
- 3- Remise à niveau de la salle des rencontres (pose d'une VMC, restauration et peinture des murs intérieurs, aménagement des abords, voire réfection du sol).
- 4- A l'aire de jeu ; les mini buts de foot seront commandés et mis en place prochainement.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20h 10.

Le secrétaire de séance ROUSSEL Christian